



PROGRAMME CONCERTE PLURI-ACTEURS CONGO PHASE 2014-2016

TERMES DE REFERENCE POUR LA CAPITALISATION

Le CFSI recherche deux consultants pour conduire le processus de suivi capitalisation du programme concerté pluri acteurs (PCPA) Congo. Un des consultants est international, l'autre est basé au Congo ou en Afrique centrale.

Dans ce document, nous utilisons le terme "le consultant" pour désigner ce binôme.

1. LE CONTEXTE

1.1 Historique

Le CFSI et le FJEC (Forum des jeunes entreprises du Congo) ont mis en œuvre de 2004 à 2006 le programme « Dialogue citoyen ». Ce programme a créé des espaces de dialogue sécurisés entre société civile et pouvoirs publics congolais et permis à des OSC d'être associées à la préparation du premier DSRP. Au vu de ses résultats, le Ministère des Affaires étrangères et européennes et le CFSI ont fait le choix de lancer un PCPA au Congo. Préparé en 2007 à partir d'un diagnostic partagé des forces et faiblesses des OSC congolaises, produit par des ateliers participatifs ayant regroupé une centaine d'organisations et deux ministères techniques congolais, le PCPA Congo a été conçu avec une première phase de 5 ans, incluant une phase pilote réalisée entre 2008 et 2010, une phase dite « vraie grandeur » de 2010 à 2013 et une seconde phase de consolidation de 2014 à 2016, qui fait l'objet de cet appel.

Il a pour objectif général de participer à la lutte contre la pauvreté au Congo Brazzaville, par le renforcement de la société civile congolaise dans sa capacité à participer à l'élaboration de politiques publiques davantage en conformité avec les besoins réels des populations.

Entre 2010 et 2013 le PCPA s'est fixé pour objectifs :

- le renforcement de la crédibilité et de l'efficacité des organisations de la société civile par le financement de 49 projets dédiés aux services aux populations et à la défense des droits humains ;
- le soutien à des dynamiques collectives entre ces organisations par la création de 5 plateformes thématiques qui ont vocation à porter des stratégies de plaidoyer ;
- le développement du dialogue entre les OSC et les pouvoirs publics à travers la mise en œuvre conjointe de projets de développement au niveau local et à travers des réunions de concertation avec les pouvoirs publics locaux sur la mise en œuvre de la décentralisation au Congo.

Une phase de transition de 6 mois entre juillet et décembre 2013 a permis au programme de se concentrer sur les conditions préalables à la structuration sectorielle nationale de la société civile (renouvellement des plateformes thématiques, formation en animation de réseaux de leurs élus), ainsi que sur la capacité des OSC à participer activement au développement local de leur territoire (création d'un groupe mixte rassemblant des représentants de pouvoirs publics locaux et de la cellule exécutive du programme qui sont formés régulièrement au développement local).

1.2 Les enjeux actuels

La phase 2014-2016 doit permettre de consolider les acquis de 5 ans de programme et leur pérennisation. Elle est construite à partir des enseignements tirés de ces 5 dernières années et des recommandations de l'évaluation finale et du processus de capitalisation. Les enjeux des trois prochaines années sont de :

- Renforcer la crédibilité et l'exemplarité des OSC congolaises (valoriser les OSC au plus grand potentiel)
- Renforcer la structuration collective et l'expertise de la société civile congolaise (densifier 5 plateformes thématiques qui rassemblent tous les membres du programme au niveau national)
- Renforcer la contribution de la société civile congolaise au développement local des territoires (par l'accroissement de la concertation entre société civile et pouvoirs publics locaux à travers le développement de projets de développement local participatifs.)

Le PCPA Congo est mis en œuvre dans les départements de la Bouenza, de Brazzaville, de la Cuvette, du Niari, des Plateaux, de Pointe Noire et de la Sangha.

1.3 Les partenaires et bénéficiaires

La notion de partenaires locaux correspond dans un PCPA à ses membres. La phase 2 du PCPA mobilise 121 membres : 98 OSC congolaises (associations de base, ONG, syndicats, collectifs, réseaux) issues de la Bouenza, de Brazzaville, de la Cuvette, du Niari, des Plateaux, de Pointe Noire et de la Sangha, 14 OSC françaises (ONG, syndicat, établissement scolaire) ; 4 collectivités locales congolaises, 1 collectivité locale française, 3 ministères techniques congolais (du Plan, des Affaires sociales et des Affaires étrangères) et le ministère français des Affaires étrangères.

Le programme vise plus de 600 OSC congolaises à travers les projets cofinancés et les activités transversales et plus de 50 pouvoirs publics à différents échelons (local, départemental, national).

1.4 Organisation interne et partenariale

Comme tous les PCPA, le PCPA Congo est doté d'une gouvernance propre (Assemblée plénière et Comité de pilotage) et d'une cellule exécutive.

Lors de l'assemblée plénière constituante en 2008, le règlement intérieur et la charte du programme que tous ses membres s'engagent à respecter ont été adoptés. Conformément à ce règlement l'assemblée plénière de juin 2013 a élu un nouveau comité de pilotage pour la durée de la phase 2 du PCPA.

Cette procédure a conduit à l'élection de 11 membres : sept organisations congolaises, un conseil départemental congolais et 2 organisations françaises et un département français. Sont également membres de droit un représentant du CFSI en tant qu'ONG garante, les pouvoirs publics congolais et français membres du programme.

La cellule exécutive est composée de 14 salariés locaux :

- 1 coordinatrice du programme
- 3 responsables de composante (1 par objectif spécifique)
- 6 animateurs locaux (2 sur Brazzaville, 1 dans les Plateaux, 1 pour le Niari et la Bouenza, 1 à Pointe Noire, 1 pour la Sangha et la Cuvette).
- 1 responsable administratif et financier
- 1 chargé de communication
- 1 assistante comptable
- 1 logisticien

Le CFSI, en tant qu'ONG garante auprès de l'AFD, a pour sa part 1 équivalent 2/3 temps qui mobilise plusieurs personnes afin d'assurer le suivi général du programme (thématique, administratif et financier) et l'animation du volet France.

Pour plus d'information sur le programme vous pouvez consulter le site : www.pcpacongo.org

2. LA CAPITALISATION

2.1 Origine

Cet appel fait suite à une première phase de capitalisation réalisée entre 2011 et 2013, sur les pratiques de concertation entre la société civile congolaise et les pouvoirs publics¹. Cette première capitalisation a permis de :

- Retracer l'histoire et le contexte des relations entre les OSC et les pouvoirs publics
- Pointer les enjeux actuels de la concertation entre ces parties prenantes
- Analyser des dynamiques actuelles de concertation
- Identifier les conditions de la concertation et d'un dialogue politique constructifs

A l'issue de ce processus, le comité de pilotage du programme a souhaité concentrer la poursuite de ce processus sur la concertation entre acteurs de la société civile. En effet, depuis 2008 le programme œuvre pour un dialogue constructif et apaisé entre des organisations de taille et nature très différentes. Ce dialogue s'est structuré à deux niveaux :

 $^{^{1}\ \}mbox{Les}$ productions finales sont consultables sur le site internet du programme.

- au niveau national par la création de 5 PFT qui permettent aux membres du programme de se rassembler autour d'enjeux communs. Ces espaces de concertation constituent des lieux d'échanges d'expériences, d'élaboration de positions communes, nécessaires à toute action de plaidoyer.
- au niveau local par des réunions régulières entre membres, dédiées à la mise en œuvre de la décentralisation et à leur participation active aux enjeux du développement de leur territoire. Les dynamiques de concertation impulsées à ce niveau doivent donner lieu à l'élaboration de projets de développement locaux concertés.

Ces deux dynamiques ont vocation à perdurer au-delà du programme, c'est pourquoi la capitalisation des pratiques de concertation, à ces deux niveaux, est primordial pour les accompagner dans leur pérennisation.

2.2 Objet, objectifs

Le processus de capitalisation sera mis en œuvre de juin 2014 à décembre 2016. Il sera animé par le consultant et portera sur les conceptions et les pratiques de concertation développées entre les OSC membres du PCPA, dans le cadre plus particulièrement des PFT lancées en 2011 et dans les localités investies par le programme.

Il devra permettre aux membres de l'assemblée plénière et aux parties prenantes :

- de tirer les leçons de leurs expériences de concertation ;
- de partager et de relativiser ces acquis dans un objectif d'apprentissage mutuel;
- de formaliser et de diffuser ces expériences et ces leçons pour mieux les valoriser et les partager au delà des acteurs directement impliqués dans le programme ;
- de contribuer au renforcement des pratiques de concertation et à la pérennisation des dynamiques collectives mises en place par le programme.

Ce processus devra contribuer à consolider la concertation au sein de la société civile congolaise et à légitimer les acteurs du programme vis à vis des pouvoirs publics.

2.3 Méthodologie

2.3.1 Processus

Le consultant devra être en mesure de proposer un processus dynamique dont un élément incontournable sera la participation active des membres du programme à la capitalisation. Du fait que les membres du programme et de la cellule exécutive n'auront vraisemblablement qu'un temps limité à consacrer à la capitalisation, nous attendons une proposition qui les implique efficacement lors de temps forts qui soient également attractifs. Nous attendons du consultant qu'il indique de quelle manière (interviews, questionnaires, ateliers, focus groupes, etc.) il compte s'assurer de la participation des membres du PCPA et quels rôles il compte les voir assumer.

Le consultant sera amené à faire des points d'avancement de ses travaux lors des comités de pilotage du programme qui se tiennent 3 fois par an.

La méthodologie proposée par le consultant s'appuiera sur les points d'attention suivants :

- Repérer et analyser les pratiques de concertation issues du programme (au sein des plateformes thématiques, des localités et des projets cofinancés) et les contextualiser.

- Identifier le champ des représentations entre les organisations de la société civile et leur degré de connaissance réciproque : quelle vision ont-elles les unes des autres, se sentent-elles complémentaires, en concurrence, quel degré de confiance ?
- Identifier la perception que les acteurs ont de la concertation : qu'est ce que chacun met derrière ce terme ? Sous quelles conditions se considèrent-ils en concertation ? Que représente pour chaque partie la nécessité de se concerter (attentes différentes ou communes ?) ? Quels freins et forces sont exprimées ?
- Accompagner la cellule exécutive du programme, à travers un appui méthodologique, pour qu'elle puisse travailler avec les OSC dans le développement des pratiques de concertation et la pérennisation des espaces existants.
- Appuyer la cellule exécutive du programme, les PFT et les acteurs au niveau local à rendre plus visible leurs actions de concertation (conception et réalisation de quelques produits).

Le processus de capitalisation sera suivi par le COPIL du programme, le consultant devra faire des restitutions intermédiaires régulièrement. Les offres seront instruites par une commission composée de membres du COPIL, de la cellule exécutive et du CFSI.

La réponse du consultant devra comporter une courte section démontrant que sa proposition prend en compte les points d'attention ci-dessus et y apporte des réponses satisfaisantes.

2.3.2 Présentation des produits de la capitalisation

Dans sa réponse aux TdR, le consultant indiquera le ou les formats (ex: rapports, fiches, vidéo, CD, etc.) qui lui semblent les plus adaptés aux objectifs ci-dessus.

Le consultant indiquera clairement quels produits intermédiaires et quels produits finaux résulteront de son travail, qui sera associé à leur production et pourquoi ces produits lui paraissent les plus appropriés sous le format qu'il propose. Il précisera également qui sera impliqué et avec quels rôles et responsabilités (concernant le contenu, la mise en forme, la révision, etc.).

2.3.3 Appui du CFSI et de la cellule exécutive

Le CFSI et la cellule exécutive mettront la documentation du programme à la disposition du consultant et lui faciliteront l'accès aux membres du programme. La cellule exécutive de Brazzaville et les animateurs en région mettront également leurs locaux à la disposition du consultant pour la tenue éventuelle de réunions avec les membres du programme.

2.4 Moyens

2.4.1 Humains : expertise recherchée

La capitalisation sera réalisée par un binôme International-Sud. Les membres du binôme peuvent être des consultants individuels, des associations ou bureaux d'études, des instituts de recherche, ou une association temporaire des précédents.

Les deux consultants devront avoir les qualités suivantes :

- expérience dans l'animation de processus de capitalisation ;
- expérience dans la mise en forme de travaux de capitalisation ;

- connaissance du milieu des OSC au Congo indispensable ;
- compétence sur les enjeux du renforcement de la société civile au Congo dans la perspective du dialogue avec les pouvoirs publics.

2.4.2 Financiers

L'estimation du coût de la capitalisation est fixée à 75 000 €. Ce coût inclut un minimum de 60 jours d'expertise internationale et 60 jours d'expertise sud.

2.5 Calendrier

Diffusion des TDR	15 avril 2014
Date limite de dépôt des candidatures	11 mai 2014
Réponse aux candidats	23 mai 2014
Phase de cadrage de la méthode	À partir du 15 juin 2014
1 ^{ère} mission au Congo	Début juillet 2014
Validation de la note méthodologique	Début juillet 2014
finale par le COPIL du programme	
Mise en œuvre de la capitalisation	15 juin 2014- décembre
	2016
Remise finale des produits de	Novembre 2016
capitalisation	Novembre 2010

2.6 Candidature

Le dossier de candidature est composé de :

- Curriculum Vitae des 2 consultants
- Note méthodologique
- Offre financière

Le dossier est à envoyer par courrier électronique à : <u>arnould@cfsi.asso.fr</u> et <u>coord pcpacongo@yahoo.fr</u> avec la référence « capitalisation PCPA Congo ».